

La réussite de tous.
Sans modération !



Pour l'école,
on ne doit
pas se priver.



CAPD du 23 mars 2012 Déclaration du SNUipp-FSU

Monsieur l'Inspecteur d'Académie,

Le décret « relatif à l'organisation académique » réorganise en profondeur l'architecture de notre système éducatif. Les recteurs ont désormais le pouvoir de définir l'organisation territoriale et fonctionnelle de l'académie et la compétence pour fusionner ou mutualiser les services sur le territoire de l'académie.

Pour le SNUipp et la FSU, il s'agit d'une reconcentration et un renforcement du pilotage académique au détriment de l'échelon départemental.

Cette reconcentration conduira à une accélération de la disparition de certains services départementaux avec de nombreuses conséquences en termes de suppressions d'emplois administratifs et/ou d'obligation de mobilité. Pour les usagers, comme pour les personnels qui relèvent d'une gestion par les services départementaux de l'Education nationale, cela se traduira par plus d'éloignement et par une dégradation de la qualité du service public rendu aux usagers.

Cette réforme de l'organisation académique s'inscrit dans le cadre de la révision générale des politiques publiques (RGPP) dont les conséquences sont jugées très sévèrement par les agents comme par les usagers et un grand nombre d'élus.

Nous demandons la suppression de ce décret et nous continuerons de nous adresser à vous en tant qu' « Inspecteur d'Académie ».

Nous ne pourrions commencer cette CAPD, sans aborder la profonde déception de nombreuses et nombreux collègues qui cette année encore, n'ont pas pu obtenir la mutation tant souhaitée dans le cadre des permutations informatisées. Avec **11,57%** de satisfaction ou plutôt 88, 43% d'insatisfaction, seulement **pour notre département**, le verdict 2012 affiche un taux historiquement faible.

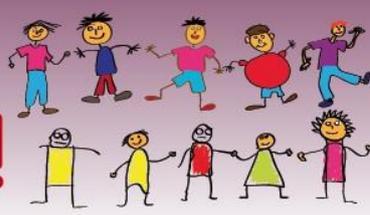
La situation du département est loin de s'améliorer. L'immobilité devient désormais la règle à l'Education nationale, notre département montrant malheureusement l'exemple.

Contrairement aux engagements pris par les différents ministres depuis 2006, la mobilité n'est absolument pas favorisée et la grande majorité des demandes reste insatisfaite. Les mutations au titre du rapprochement de conjoints, présentées comme prioritaires, n'atteignent même pas le tiers en terme de satisfaction. Bon nombre de nos collègues, essentiellement des femmes (88,7% des rapprochements de conjoints non satisfaits), ne pourront concilier leur vie familiale et leur vie professionnelle et seront contraints, parfois, à se mettre en disponibilité entraînant perte de salaire et ralentissement de leur carrière.

Cette situation ne peut rester sans réponse. C'est pourquoi le SNUipp-FSU vous demande donc de prendre au plus vite, dans le cadre des ineat-exeat, des engagements fermes en faveur des professeurs des écoles du département d'Eure-et-Loir, dans le respect des barèmes en vigueur.

Au moment où les opérations de mouvement ont démarré, en ouverture à cette CAPD qui va entériner les départs en stage de formation CAPA-SH, les autorisations de travail à temps partiels, les inscriptions sur la liste d'aptitude aux fonctions de direction, nous souhaitons rappeler notre attachement commun aux règles de transparence et d'équité qui doivent caractériser le traitement des personnels. C'est la condition de l'adhésion de la profession aux décisions qui y seront prises, adhésion indispensable au bon fonctionnement

La réussite de tous. Sans modération !



Pour l'école, on ne doit pas se priver.



du système éducatif. Nos collègues, que nous avons rencontrés lors de nos Réunions d'Information Syndicale nous l'ont signifiée sans équivoque.

Nous sommes surpris que l'engagement que vous aviez annoncé l'an dernier concernant les avis (2 types) ne soit pas lisible dans les documents qui nous ont été fournis pour préparer cette CAPD.

Cette année, les leviers d'efficience choisis par l'administration pour fermer des postes sont majoritairement ceux des collègues des RASED. Ces choix actent le démantèlement déjà amorcé des Réseaux d'Aides Spécialisées aux Elèves en Difficultés. Les postes de ces mêmes réseaux se réduisent eux aussi considérablement faute de départs significatifs en stage sur toutes les options ayant pour conséquence l'impossibilité de pourvoir les postes des personnes partant en retraite. Les postes de psychologues, à ce jour épargnés, ne peuvent en aucun cas se substituer à ceux des collègues du RASED dont l'originalité demeure dans la complémentarité des fonctions. Paradoxalement et de manière générale dans l'ASH, la création et le maintien des postes sont inversement proportionnels aux besoins. Les élèves ayant le plus de besoins sont donc ceux qui subissent les premiers les conséquences d'un projet éducatif basé sur l'austérité et les restrictions budgétaires... C'est insupportable.

Au moment, où les applications ne cessent de s'empiler, de s'interconnecter (GENESIS, AFFELNET...) la situation de la direction et du fonctionnement de l'école ne cesse de se dégrader, et les moyens ne permettent pas de donner ce que toutes les équipes réclament : « du temps ». Du temps pour se concerter, du temps pour se former, du temps pour rencontrer les familles et les partenaires, du temps pour le volet administratif... Nous renouvelons notre demande de mise en place d'un groupe de travail départemental sur cette question comme vous en aviez pris l'engagement au printemps dernier.